



l'écho du Binos

Bulletin d'information bimestriel de la ville de Seysses
N°50 - Juillet/Août 2007

www.mairie-seysses.fr

LE MOT DU MAIRE

Dans notre commune, comme dans toute la France, nous venons de vivre une période où chacun d'entre nous a pu exercer ce noble titre de citoyen qui nous a été conféré pour la première fois par la République.

Aujourd'hui, dès dix-huit ans, chacun d'entre nous, homme ou femme (pour les femmes, ce n'est pas très ancien) nous nous prononçons librement au gré de notre réflexion personnelle, des moyens audiovisuels, de la presse, des réunions publiques. Nous avons donc la possibilité intellectuelle de nous forger, grâce à ces moyens là très diversifiés, une opinion.

Le vote est secret, donc libre. Le citoyen engage sa responsabilité et la partage avec ses semblables. Chacun, à travers les diverses sources d'information, fait le choix des hommes ou femmes qui pendant un temps déterminé seront chargés de l'administration du pays par le biais des structures mises en place dans la Constitution. Malgré le droit, qui est un devoir, un pourcentage plus ou moins important néglige de remplir cette noble tâche. Si son abstention est volontaire, il se disqualifie pour toute critique. La démocratie c'est aussi la diversité. C'est bien connu, l'ennui naît de l'uniformité. Cet ensemble de possibilités apporte des changements quelquefois les plus imprévisibles. Il appartient alors aux uns et aux autres dans des débats souvent très riches de soutenir des points de vue qui enrichissent les pires postures, les modifient, ou les empêchent d'être mises en œuvre. C'est finalement l'ensemble des citoyens qui dans leur diversité d'opinions par la voix de leurs représentants assurent pleinement la responsabilité de la gestion du pays.

Souhaitons donc aujourd'hui que nos représentants élus conduisent notre pays dans le sens si bien exprimé par le triptyque de notre République.

Antoine Foulquier

SOMMAIRE

Jeunesse	Signature du Contrat Éducatif Local (CEL)	P.1
Dossier spécial	Le Service Enfance & Jeunesse	P.2
Dossier spécial (suite)	Le Service Enfance & Jeunesse (suite)	P.3
Expression	Expression de l'opposition	P.3
Conseil Municipal	Les principales délibérations	P.4
État civil	Avril / Mai 2007	P.4

SIGNATURE DU CONTRAT ÉDUCATIF LOCAL

Le CEL (Contrat Éducatif Local) a été signé récemment. Ce contrat est l'aboutissement d'un projet commun au groupe de pilotage départemental, à la commune et à tous les partenaires concernés : services de l'État et associations.

Le groupe de pilotage départemental (sous la responsabilité du préfet et de l'inspecteur d'académie) valide les projets, assure leur financement et contrôle leur mise en œuvre. Signé pour trois ans (renouvelables), le contrat précise : les activités, leurs localisations et les conditions d'utilisation des locaux scolaires, la mise à disposition de personnel et les financements.

Le CEL concerne les enfants et les adolescents scolarisés de la maternelle au lycée, dans l'enseignement général comme professionnel. Il est né de la volonté d'appréhender l'éducation des enfants et des jeunes dans sa totalité et a été mis en place pour mettre en cohérence tous les temps scolaires, péri et extra scolaires. Il s'agit d'aborder l'éducation dans sa globalité, avec l'ensemble des partenaires concernés par ce qui est désormais défini comme une mission partagée entre les familles, l'État, et en particulier les enseignants, le milieu associatif et les collectivités locales, pour parvenir à une réelle continuité éducative.

Dans le CEL sont privilégiés : l'éducation à l'image, au cinéma et au multimédia ; la musique et le chant choral ; l'architecture, le cadre bâti et le paysage ; l'éducation à l'environnement ; la culture scientifique ; l'environnement des objets et des signes visuels ; les pratiques physiques et sportives ; l'éducation à la santé ainsi que la lecture et l'écriture dans le cadre du plan de prévention de l'illettrisme. Toutes les activités proposées donnent à tous les enfants et à tous les jeunes le moyen de s'approprier des démarches d'apprentissage adaptées et de les placer dans des situations d'expérimentation active leur demandant un engagement personnel.



Antoine FOULQUIER, Maire de Seysses et Damien DEVOUASSOUX, Sous-Préfet, signent le CEL, en présence d'Alain PACE, Adjoint au Maire.

J
E
U
N
E
S
S
E

LE SERVICE ENFANCE & JEUNESSE

En lien avec le projet éducatif de la commune, le Service Enfance et Jeunesse (SEJ) accueille les enfants et les jeunes (de 3 à 18 ans) sur les temps de loisirs et les temps périscolaires. Les orientations éducatives sont déclinées en projets pédagogiques spécifiques pour chaque secteur d'activité (consultables sur tous les lieux d'accueil et sur le site de la mairie).

L'animation est divisée en 2 grands secteurs : enfance (de 3 à 12 ans) et jeunesse (de 11 à 18 ans). Les animateurs interviennent en périscolaire avec le CLAE (Centre de Loisirs Associé à l'École) et le CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité), et en extrascolaire, sur les temps de loisirs avec le CLSH (Centre de Loisirs Sans Hébergement), l'EPA (Espace Pré-Ados) et le PAJ (Point Actions Jeunes).

Depuis Septembre 2006, les secteurs de l'animation et de l'accueil collectif d'enfants sont soumis à une nouvelle réglementation : on parle aujourd'hui globalement d'accueil d'enfants et de jeunes. Vous retrouverez ce terme décliné suivant la période concernée, l'action mise en place et sa durée.

I. L'ENFANCE

1. Les CLAE (Centres de Loisirs Associés à l'École)

Deux CLAE par groupe scolaire (Flora Tristan et Paul Langevin) sont en place sur la commune : un CLAE pour chaque école maternelle et un pour chaque école élémentaire.

Trois temps d'accueil quotidiens sont organisés : **les accueils du matin et du soir** (avant et après l'école) et **l'accueil interclasse** : les enfants inscrits au restaurant scolaire (65 à 70% en maternelle et 85 à 90 % en élémentaire du nombre total d'élèves) sont pris en charge par les animateurs avant, pendant et après le repas.

Le projet pédagogique de chaque CLAE est revu tous les ans (objectifs à atteindre, actions mises en place et moyens à disposition). L'apprentissage de l'autonomie se traduit en divers choix pour l'enfant : participer à des animations, aller à la ludothèque, rejoindre le coin calme ou encore jouer librement dans la cour, etc. Des comités d'enfants ont lieu deux fois par trimestre pour leur permettre de s'exprimer (rencontre entre les CLAE élémentaires des 2 écoles : échange sur les projets en cours, le temps repas, les demandes particulières).

Les 4 CLAE de la commune accueillent en moyenne 175 enfants le matin (15 animateurs), 470 enfants le midi (38 animateurs et ATSEM : Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles) et 125 enfants le soir (14 animateurs).

2. Le CLSH (Centre de Loisirs Sans Hébergement) ou Accueil de Loisirs



Atelier crêpes au CLSH

Il est ouvert aux enfants de 3 à 11 ans (2 groupes : 3/6 et 6/11 ans), en demi-journée les mercredis scolaires, en journée complète les mercredis libérés et pendant les vacances scolaires. Le projet pédagogique du CLSH décline : solidarité, respect des différences, apprentissage de la citoyenneté, autonomie, respect de l'environnement à travers ses propres actions.

Les enfants sont encadrés par des animateurs qui leur proposent des jeux, des activités physiques, créatives, techniques ou artistiques et des sorties éducatives. A chaque période de vacances, un thème différent est développé (carnaval, Halloween, ...) et l'équipe du CLSH participe, en lien avec le Service Municipal des Sports, à la mise en place du CLSH Sportif.

Des séjours, organisés l'hiver et l'été, permettent aux enfants de découvrir de nouveaux endroits, de pratiquer des activités originales tout en favorisant une vie de groupe de qualité (les objectifs pédagogiques prennent alors toute leur dimension et tout leur sens).

Le prix de la journée est calculé en fonction du quotient familial.



L'équipe d'animation



Michel PASDELOUP,
Adjoint au Maire, chargé
du SEJ et du Service
Municipal des Sports



Guilaine SANCHEZ,
responsable du SEJ



Atelier cirque au CLSH

LE SERVICE ENFANCE & JEUNESSE (SUITE)

D
O
S
S
I
E
R

S
P
É
C
I
A
L
/
S
U
I
T
E

E
X
P
R
E
S
S
I
O
N

3. Le CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité)

Les enfants scolarisés du CP à la 3^{ème} peuvent bénéficier d'un accompagnement personnalisé en fonction des besoins du jeune et encadré par des personnels compétents et diplômés.

Pendant les vacances scolaires, les enfants peuvent bénéficier de l'aide des accompagnateurs en s'inscrivant à la demi-journée ou à la semaine. Des activités supports (théâtre, ...) complètent le projet.

4. Les actions mises en place

En dehors des temps d'accueil, chaque année, l'équipe de direction travaille sur différents projets : organisation des spectacles de Noël pour les enfants scolarisés, venue du Père Noël dans les écoles maternelles P. Langevin et F. Tristan, marché de Noël, portes ouvertes du Centre de Loisirs, Carnaval, fête du CLAE, ... Un travail avec la médiathèque et les associations est également développé ainsi qu'avec des parents d'élèves qui viennent apporter leur savoir-faire aux enfants.

II. LA JEUNESSE

Deux lieux accueillent la jeunesse : l'EPA (Espace Pré-Ados : 11/14 ans) et le PAJ (Point Actions Jeunes : 11/17 ans). Citoyenneté et écho citoyenneté, accompagnement vers l'autonomie, responsabilisation des jeunes pour les rendre acteurs de leur temps de loisirs, information et prévention sont au centre du projet pédagogique de la structure jeunesse.

Les animateurs accueillent les jeunes les mercredis en demi-journée, selon les projets élaborés ensemble, et les samedis en lien avec l'événementiel (match, concert, spectacle, etc.) et/ ou avec des projets plus personnalisés (sorties à thèmes, actions humanitaires, organisation de soirées, etc.).

Pendant les vacances scolaires, du lundi au vendredi, la formule varie avec des ateliers loisirs le matin et des activités proposées en après-midi et soirées. Des week-ends et mini séjours (été et hiver), élaborés avec les jeunes, sont également organisés.

LES ATELIERS/CHANTIERS LOISIRS (EPA ET PAJ)

Qu'est ce que c'est ?

C'est une première approche du monde du travail, un moyen pour les jeunes de s'investir dans la vie de la commune, un projet qui peut être issu d'un groupe de jeunes.

Comment ça marche ?

Les inscriptions ont lieu dans les salles respectives (EPA ou PAJ) ; les ateliers chantiers se déroulent en matinée de 9h à 12h (6 matinées au maximum) pendant les périodes de vacances.

A quoi ça sert ?

Les heures effectuées permettent aux participants de bénéficier d'une réduction sur le prix d'un séjour ou d'activités ponctuelles.



EPA : activité manuelle



PAJ : séjour quad



Atelier/chantier loisir EPA et PAJ : réalisation d'un sentier et d'un arboretum au Parc de la Bourdette

L'EPA, récemment rénové, est situé rue Savignol à proximité du centre de loisirs.

Le PAJ, situé allée Marcel Pagnol, est ouvert, hors vacances scolaires, tous les lundis soirs (atelier mécanique) et mardis soirs (réunion projets, Jeunes Citoyens Supporters).

Une adhésion à l'EPA et au PAJ est obligatoire : carte de 15€ / an plus une participation aux frais lors des activités.

EXPRESSION DE L'OPPOSITION

Le déséquilibre budgétaire !!

Le budget primitif 2007, voté il y a quelques semaines, laisse apparaître un déséquilibre important entre les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement.

Rappelons au passage que le fonctionnement est une charge récurrente qui contribue à l'endettement, alors que l'investissement constitue l'enrichissement de la collectivité.

Quelques chiffres permettront à chacun de mieux comprendre ce déséquilibre :

- Les charges de personnel (plus de 2.3 millions €), sont passées de 45% du total des dépenses de fonctionnement, en 2003, à près de 51% (la moyenne nationale est de 49%).
- Les dépenses d'investissement, environ 210 € par habitant (moyenne des 3 dernières années), la moyenne nationale étant de 736 € par habitant (chiffres 2006 du ministère de l'intérieur).

Ce dernier chiffre illustre bien le sous investissement, que chacun d'entre nous peut constater au quotidien, et confirme le classement peu flatteur de notre collectivité, dont je faisais état dans le précédent numéro.

Alain VIDAL - groupe d'élus "Mieux Vivre à Seysses" - Contact : vidal.al@wanadoo.fr - Tél. : 06.70.51.84.25.

LES PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE 2 AVRIL 2007

- ◆ Le budget primitif 2007 a été voté ainsi que les taux des impôts locaux : 14,33% pour la Taxe d'Habitation ; 16,33% pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties ; 117,36% pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (dossier dans un prochain Écho du Binos).
- ◆ Les associations bénéficient pour 2007 de subventions d'un montant total de : 71 890 euros.
- ◆ Demande de subvention au Conseil Général pour la réfection de l'éclairage public aux numéros 710 et 1120 du chemin du Fourtané. Ces travaux seront réalisés par le SDEHG (Syndicat Départemental d'Électricité de la Haute-Garonne).
- ◆ Création d'une commission pour l'accessibilité des personnes handicapées pour :
 1. Établir le bilan d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics, des transports et l'élaboration de propositions de nature à améliorer l'accessibilité.
 2. Organiser le recensement de l'offre de logements accessibles.Cette commission sera composée de représentants de la commune, d'associations d'usagers et de personnes handicapées.
- ◆ Constitution d'un groupe de travail chargé de définir la réglementation spéciale en matière de publicité. Le but est d'organiser et gérer la publicité sur notre commune, ainsi que d'établir les prescriptions qui s'y appliquent.

LE 29 MAI 2007

- ◆ Demande de subvention au Conseil Général pour le projet d'accompagnement à la scolarité au titre de l'année 2007/2008.
- ◆ Le projet de PLH (Programme Local de l'Habitat) élaboré par la Communauté de Communes Axe Sud a été approuvé. Il s'agit d'un document de programmation qui détaille objectifs, actions et moyens pour répondre aux besoins en logements d'un territoire donné et assurer entre les communes une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre en logements. L'enjeu est de diversifier l'offre de logements sur le territoire. Les opérations immobilières envisagées sur la commune devront être conformes au programme d'action et donc compatibles avec la politique de mixité sociale harmonieuse désirée par la municipalité. Ce programme d'action sera intégré au Plan Local d'Urbanisme (PLU) en cours d'élaboration.
- ◆ L'abri-bus du Conseil Général situé à l'angle des chemins de Couloume et du Fourtané sera raccordé au réseau d'éclairage public par le Syndicat Départemental d'Électricité de la Haute-Garonne.
- ◆ L'impasse Cazeneuve a été intégrée dans le domaine public.
- ◆ Le Conseil Municipal a rendu un avis défavorable au projet d'implantation d'une centrale de mortier sec à Muret, lieu-dit "Marclan", compte-tenu des nuisances que celui-ci peut occasionner.

AVRIL / MAI 2007

Naissances

AVRIL	MAI
01/04 Clara JACKIEWICZ	14/05 Damien RUBENS
11/04 Camille MARIE	14/05 Clara RUBENS
16/04 Julian PERIER	16/05 Elise AUDOUY
17/04 Aurélien PAILLES	20/05 Mathéo FOURBIL
17/04 Claire PAILLES	21/05 Enzo MASTEAU
22/04 Gabriel DE MUER	21/05 Sarah MORLENT
26/04 Lukas LEPIDAS	28/05 Nelly CLEMENTE
	30/05 Charlotte CULERIER

Mariages

MAI
19/05 Nathalie OSPITAL & Thierry JIMONET
26/05 Bernadette CABANEL & Patrick RATHQUEBER

Décès

AVRIL	MAI
10/04 Renée BARRÉ	03/05 Cécile FARDIN
11/04 Julia ROUCH	08/05 Laure DE JESUS
13/04 Julien PIQUÉ	
20/04 Bernadette LINARD	
22/04 Claire PAILLES	

D
É
L
I
B
É
R
A
T
I
O
N
S

É
T
A
T
C
I
V
I
L